



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

## COMMUNE DE SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE

PROCES VERBAL  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
VENDREDI 6 SEPTEMBRE 2024

**Vendredi six septembre deux mille vingt quatre**, à vingt heures trente minutes, en mairie, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexis BADOIL, Maire.

-----

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **14**

Président : Alexis BADOIL, Maire.

Secrétaire élu : André BASTION.

**11 membres présents** : Alexis BADOIL, Gilbert MOSNIER, Chantal YVOREL, Sandrine DRIVON, André BASTION, Joseph VOLAY, Joachim BOURBON, Arnaud VERNAY, Jean-Charles JULLIN, Virginie MASSE, Colette PERIER,

**3 membres excusés** : Laurent CHABAUD, Sylviane FAYOT, Cindy GUIOTTO.

**3 procurations** : Laurent CHABAUD à Joachim BOURBON, Sylviane FAYOT à Colette PERIER, Cindy GUIOTTO à Alexis BADOIL.

-----

L'ordre du jour est établi comme suit :

1. Actualisation de la convention unique avec le CDG 69.
2. Convention relative à la réalisation de travaux de voirie avec la CCMDL.
3. Actualisation du tableau des effectifs.
4. Point sur les candidatures pour la reprise du bar-restaurant.
5. Projets et travaux en cours.
6. Compte rendu des commissions.
7. Informations et questions diverses.

-----

Le Conseil Municipal :

- Valide le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 12 juillet 2024.
- Valide la mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal. (délibération 32.2024)
- Approuve l'actualisation du cadre tarifaire, réglementaire et organisationnel de certaines missions pluriannuelles proposées par le CDG69 dans le cadre d'une convention unique. La commune adhère aux missions « médecine préventive » et « inspection hygiène et sécurité ». (délibération 33.2024)

- Accepte la convention relative à la réalisation de travaux d'aménagement de voiries avec la CCMDL. En effet, les travaux effectués « route de Boussoure » dépassent le budget annuel alloué aux travaux de voiries communautaires, une convention est donc nécessaire pour notifier le reste à charge par la commune. (délibération 34.2024)
- Valide la modification du RIFSEEP afin d'ajouter le grade de rédacteur territorial (catégorie B) pour les agents bénéficiaires, et de supprimer celui d'adjoint administratif (catégorie C). Ce changement est nécessaire suite à la validation de la promotion interne de l'agent au poste de secrétaire de mairie. (délibération 35.2024)
- Fixe le montant du loyer du logement communal T2 « 15 chemin des gardes » à 350 €. (délibération 36.2024)
- Procède à la répartition des frais de fourniture gaz pour la résidence du clocher. (délibération 37.2024)
- Fait le point sur les candidatures pour la reprise du bar-restaurant : Monsieur le Maire fait visiter les lieux à deux candidats lundi 9 septembre. Il informe le conseil que « l'alchimiste » est en liquidation judiciaire. Pour cette raison, et étant donné que l'activité a cessé en août, il propose l'annulation des derniers loyers, soit septembre et octobre 2024. La dette prenait fin en octobre. (délibération 38.2024)
- Fait le point sur les travaux et projets en cours :
  - o **Lotissement communal** : il reste 3 lots à vendre.
  - o **Installations de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux** : l'entreprise CLIMO CONFORT de St Martin en Haut, est choisie pour effectuer les installations de panneaux photovoltaïques sur les toits de la halle, du local « corbillard » et de l'avancée de la cantine. Travaux qui pourraient être effectués en janvier 2025.
  - o **Air de stationnement des camping-cars** : en se rendant sur place, la difficulté d'accès et le manque de place avec le passage pour les tracteurs, sont constatés. Un devis pour un aménagement va être demandé.
  - o **Etage de l'école** : le marché pour les travaux de rénovation des deux appartements au-dessus de l'école et des changements des huisseries de la classe des maternelles va être lancé fin septembre, début octobre.
- Entend les comptes rendus de différentes réunions :
  - o **Ecole** : 25 maternelles, 14 CP-CE1, 16 CE2-CM. La rentrée s'est bien passée. L'agent en charge de l'entretien de l'école et des salles communales n'a pas souhaité renouveler son contrat, une nouvelle personne a été recrutée. L'acquisition d'un nouveau lave-linge est à prévoir.
  - o **Conseil Municipal Enfants** : les élections auront lieu en décembre 2024. D'autres projets attendent l'équipe en place avant la fin de leur mandat.
  - o **CCAS** : les membres se réunissent le 18 septembre pour préparer le repas des seniors prévue le 14 décembre à la salle des fêtes.
  - o **Médiathèque** : la présentation du bilan 2023 faite par Aline MARTIN a été très appréciée. La médiathèque se porte bien et propose des animations variées. Les nombreuses années (de 1984 à 2024) de bénévolat de Mme Marie-Thérèse COTTET sont soulignées, elle est remerciée pour son implication et son aide précieuse apportée toutes ces années.
  - o **CIAS - CCMDL** : le Centre Intercommunal d'Actions Sociales travaille sur les logements d'urgence, peut nombreux sur le territoire.
  - o **Urbanisme – CCMDL**: le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) doit être révisé, ce travail durera environ 5 ans. Toutes les communes devront, à l'issue de cette révision, mettre leur PLU en conformité.
  - o **Déchets – CCMDL** : les sacs sont commandés. Des cabas seront également distribués pour les déchets allant dans les bacs jaunes.

- **Transition écologique – CCMDL** : le guide pratique « les Monts à vélo » est disponible dans les mairies. Une nouvelle ligne de bus a été mise en place, la 143, reliant St Symphorien sur Coise à l'Arbresle. Le co-voiturage sera développé. Les surfaces importantes de parkings devront réfléchir à l'installation d'ombrières photovoltaïques.
- Est informé que les travaux prévus par le Département sur la RD 389 à hauteur de « lafay » sont reportés d'une année.
- Entend que, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, les collectivités ont l'obligation de participer au financement de la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance au bénéfice de leurs agents. Cette obligation de participation est fixée avec un minimum de 7 € par mois par agent. Le conseil municipal se dit d'accord pour cette participation de 7 € par mois par agent et devra délibérer à réception de l'avis demandé au Comité Social Territorial du centre de gestion du Rhône. Les collectivités intégreront donc la convention existante entre le CDG69 et la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale). Il est également précisé que l'obligation de participation à une assurance santé sera mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2026, les modalités ne sont pas encore connues.
- Désigne 2 élus, André BASTION et Joseph VOLAY, correspondants avec le SIEMLY pour la télé relève qui sera mise en place en 2025.
- Est informé que les Brigades Nature interviendront dans les chemins communaux les semaines 37 et 38.
- Fixe la prochaine réunion du conseil municipal au vendredi 11 octobre à 20h30 en mairie.

Document établi le 9 septembre 2024.

Le Maire,  
Alexis BADOIL

